

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie d'Île-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité de Paris

**Décision n° 167470 du 14 décembre 2010 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie d'Île-de-France**

NOR : IOCJ1031612S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 159196 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029373S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2011 :

Souillard Patrick	Nigend : 112 258	Numéro de livret de solde : 5 189 193
-------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2011 :

Le Seigle Alain	Nigend : 140 727	Numéro de livret de solde : 8 000 357
-----------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal de logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2011 :

Robion Pascal	Nigend : 167 701	Numéro de livret de solde : 8 023 584
---------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2011 :

Jacquet Olivier	Nigend : 160 449	Numéro de livret de solde : 8 017 449
-----------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 14 décembre 2010.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*

C. BRACHET